



La Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite avance l'échéance du règlement de ses pensions

Casablanca - le 03 octobre 2017 - Dans le cadre de sa démarche d'amélioration de la qualité des services offerts à ses allocataires, la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR) annonce à ses allocataires que le paiement des pensions de retraite se fera dorénavant le dernier jour ouvré de chaque mois, au lieu du premier jour du mois suivant.

A propos de la CIMR

Créée en 1949, la CIMR est une société mutuelle de retraite qui a pour mission de promouvoir un régime de retraite pérenne, équilibré et solidaire, garantissant aux bénéficiaires une pension équitable dans le cadre d'une gestion efficace et de qualité. La CIMR est gérée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale des adhérents.

En 2016, la CIMR comptait 6276 entreprises adhérentes, 615 934 affiliés actifs cotisants et ayants droit et 164 435 allocataires. Le montant total des produits techniques de la CIMR s'élevait à 7 719 millions de Dh et le total des pensions servies était de 3 780 millions de dirhams.

Contacts presse

Jaouad Tadlaoui
Responsable du Département
Communication et relations clients
Tel : 05.22.49.67.15
Fax : 05.22.25.14.85
E-mail : tadlaoui@cimr.ma

Soukaina Sadiki
Chargée de Communication
Tel : 05.22.49.67.73
Fax : 05.22.25.14.85
E-mail : sadiki@cimr.ma